

➔ Artisanat et commerce

Les enjeux du développement durable

La Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de la Charente s'est engagée auprès de la Ville sur sa politique d'aménagement du territoire écoresponsable, en signant une charte le 3 janvier.

Philippe Lavaud et Alain Testaud lors de la signature de la charte.



4 questions à Alain Testaud, président de la CMA

Pourquoi cette charte de développement durable ?

Pour sensibiliser les 250 à 300 artisans et commerçants d'Angoulême aux thématiques de l'environnement, de la santé, de la sécurité, de l'accessibilité et aux règles d'urbanisme. En synergie avec la Ville, nous les invitons à s'investir dans le développement durable en mettant en place des actions collectives exemplaires et des opérations pilotes comme les écodéfis.

Quand l'idée a-t-elle germé ?

Lors d'une rencontre nationale des chargés de mission environnement des Chambres de métiers. Fantine Alibeau a rencontré son homologue du Val-de-Marne qui avait un projet à Saint-Maur-des-Fossés. Nous avons présenté notre propre projet à la mairie qui y a aussitôt adhéré. Notre objectif aujourd'hui serait d'arriver à labelliser une centaine d'entreprises

angoumoises. Nous préconisons de bonnes pratiques, des gestes simples qui pourront servir d'exemple à tous les publics.

Comment la faire adopter ?

Nous allons contacter toutes les entreprises du centre-ville, des cœurs de quartier, et leur démontrer que leurs propres enjeux peuvent s'inscrire dans le développement d'une ville écoresponsable. Nous leur proposerons des formations complémentaires et leur apporterons nos conseils au cas par cas.

Quel avantage pour l'Angoumoisin ?

À l'aide des kits de communication que nous fournirons aux entreprises, il pourra identifier les commerçants et artisans qui agissent pour préserver son environnement et être ainsi rassuré sur la qualité des produits qui lui sont proposés.

LA PAROLE À...



Dominique Lasnier
conseiller municipal
délégué au commerce,
à la restauration, à
l'hôtellerie.

« Les artisans et commerçants pourront mieux sensibiliser leurs employés aux déplacements doux, dans un centre-ville menacé de sclérose. De plus, avec la maison des projets, commerçants et artisans seront informés des locaux vacants. »



Laurent Peslerbe
adjoint au maire délégué
à l'économie, l'emploi,
le développement
territorial.

« Cette charte représente une excellente opportunité de collaboration entre les chambres consulaires et la mairie, afin qu'elles avancent dans le même sens. Elle induit le développement du cœur de ville et motivera le retour des artisans et commerçants qui seront associés aux grands projets d'aménagement. »

➔ Témoignage

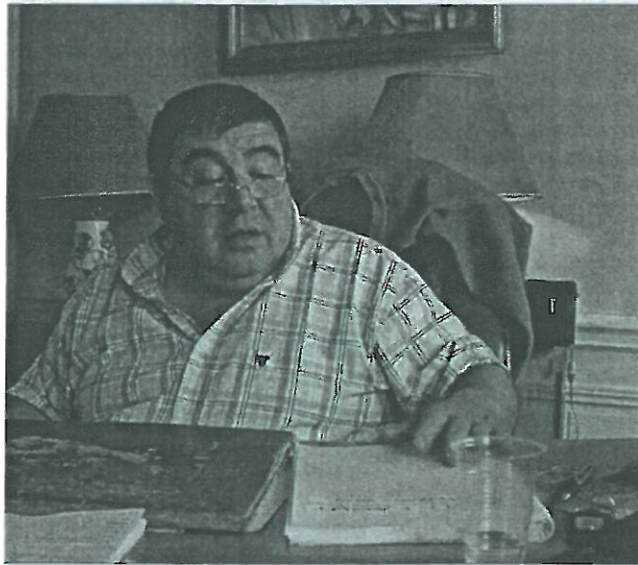
La dynamique verte sur le terrain

Laurent Ruchaud, garagiste, est un fervent adepte du développement durable : « Dans mon métier, le traitement des déchets, des pneumatiques et des batteries est essentiel. J'ai opté pour un "garage propre" et obtenu le Défi de l'environnement. » Cette reconnaissance, qui mobilise les acteurs économiques à l'échelon national, tend à accélérer le déploiement de la gestion de l'environnement chez les professionnels de la réparation et de l'entretien automobile. « Je suis donc très favorable à cette dynamique verte à Angoulême, même si elle nécessite un gros travail de communication sur le terrain. »



Contaminé: un cas mis au tribunal

Après une transfusion, un Charentais est décédé l'an dernier après un an de maladie. Son cas se retrouve aujourd'hui devant le tribunal administratif.



Patrick Chamfeuil, avocat des ayants droit de la victime, a vu la santé de Patrick Chamfeuil décliner au fil des ans.

Photo CL

de Jonzac, on lui ajoute une transfusion de sang. Les médecins ne réalisent que quelques semaines après la transfusion, qu'il est toujours exténué, qu'il est toujours exténué et qu'il a le nez qui saigne. Il subit des examens à Nantes, où on lui diagnostique une hépatite «non alcoolique». À l'époque, l'hépatite C n'était pas encore identifiée. Il faut attendre 1992 pour que le virus

soit détecté, alors que, victime d'une fatigue chronique, Patrick Chamfeuil alterne les périodes d'activité et les arrêts. Ce n'est qu'en 2007 qu'il demande à son avocat saintais, Pierre Sarfaty, s'il n'y aurait pas «quelque chose à faire» sur le plan judiciaire. Une procédure est lancée, avec ses lenteurs, ses décisions contradictoires, ses retournements. Quand un

expert estime que l'hépatite C est post-transfusionnelle, une autre instance exige des preuves absolues. Or, les archives des pompiers sont détruites au bout de 20 ans. Il a fallu retrouver l'interne qui avait pratiqué la transfusion. La santé de Patrick Chamfeuil se dégrade considérablement à partir de 2009. Il cesse totalement d'exercer. «Il était devenu squelettique», raconte M^e Sarfaty. Au fil des ans, je l'ai vu passer de 110 à 60 kilos.»

«Ç'a pourri sa vie et celle de son entourage»

Carole, sa femme, qui l'a accompagné durant ses dernières années, témoigne: «C'est une maladie avec des poussées brutales, des traitements hyperagressifs. Ça dégénère en cirrhose gravissime. Il y a des maladies annexes qui se développent.» Ses poumons sont touchés.

En 2011, il bénéficie d'une greffe de foie. Qu'il attend pendant près d'un an, faute de donneurs compatibles. La greffe prend. «Elle était source d'espoir. Il voulait reprendre son activité professionnelle, la passion de sa vie. Ses patients lui manquaient», explique Carole Chamfeuil. Qui ajoute: «L'opération enlève le foie, pas le virus. Quelque temps après, le greffon a été recolonisé par l'hépatite C. Sur un organisme très affaibli, ça va très vite.» Il repart pour une chimiothérapie. «Ç'a été une épreuve épouvantable.» C'est une pneumonie qui a eu raison de lui. «Le corps était à bout. Il n'y a rien eu à faire. Il est mort en une journée.» Carole Chamfeuil lâche: «Patrick avait entamé un procès pour qu'on le reconnaisse victime. Et pour obtenir réparation. Ça pourri sa vie et celle de son entourage.»

(1) Chiffres fournis par l'Oniam.

(2) L'ensemble des indemnisations demandées atteint plusieurs centaines de milliers d'euros.

Angoulême Les commerçants se lancent des «éco-défis»

Il y a onze artisans commerçants d'Angoulême à faire figure de pionniers. Les tout premiers à relever jusqu'à l'été 2014 les «éco-défis» de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Charente. «Si l'opération est concluante, nous la généraliserons dans le département», promet le président, Alain Testaud. «Notre objectif est d'arriver à 40 labellisés dans les six mois», précise Fantine Alibeu, chargée de développement environnemental à la chambre. Le principe de ce programme né dans le Val-de-Marne est simple: «Il s'agit d'encourager les artisans commerçants à s'engager concrètement en faveur du développement durable», poursuit la jeune femme. Ce qui passe par tout un tas de gestes simples comme employer des éco-produits, réduire sa consommation d'eau, renoncer à distribuer des sacs aux clients, revoir l'éclairage de son point de vente ou encore travailler sur l'accessibilité. S'ils s'engagent à relever avec brio leurs «éco-défis», les participants sont labellisés pour un an et reçoivent un kit de communication. Toute une panoplie pour démontrer qu'ici, on fait bien et qu'on le fait savoir.

Pour plus d'infos: 05 45 90 47 00.

24 heures en région

■ GIRONDE Les viols reconnus malgré la prescription

Le tribunal de Bordeaux a donné raison hier à une femme qui réclamait des dommages et intérêts à son père pour viols, alors que ce dernier invoquait «de faux souvenirs induits» par une thérapeute. La 6^e chambre civile du tribunal de grande instance de Bordeaux, saisie par la jeune femme en raison de délais de prescription lui interdisant une action au pénal, s'est rangée aux arguments de S.,

Le sang contaminé

de 10 à 100 personnes. La technique est maîtrisée aux États-Unis, mais la France n'est pas en mesure de la pratiquer. Les produits sanguins continuent donc d'être contaminés. De 1983 à 1985, les hémophiles sont les plus touchés par le VIH, suivi par le virus de l'hépatite C. Les contaminations par le sida

chutent brutalement à partir de l'été 1985, quand les dons sont systématiquement testés. Le plasma sec cesse d'être utilisé à partir de 1987. L'hépatite n'est identifiée qu'en 1987 et testée sur les dons qu'à partir de 1990. 2 000 personnes en France auraient été contaminées par des lots infectés par le sida. Aujourd'hui, c'est l'Oniam, l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux (1), qui est chargé de l'indemnisation des victimes du sang contaminé. Son intervention est gratuite.

(1) <http://www.oniam.fr/>